Aux origines du Mouvement E. Leclerc

Anaïs Legendre, Doctorante, Paris IV anaislegendre@yahoo.fr

Depuis décembre 2010, je travaille au sein du Mouvement E. Leclerc comme historienne et je prépare simultanément un doctorat sous la direction d'E. Bussière. C'est dans ce cadre que je vous propose de participer au prochain colloque E. Thil. Mon intervention porterait sur les origines du Mouvement E. Leclerc: depuis les premières conférences d'Edouard Leclerc sur la réforme de la distribution en 1947, en passant par l'ouverture du premier centre distributeur en décembre 1949 jusqu'au décret pris par E. Faure le 9 août 1953. Cette première intervention des pouvoirs publics depuis les ordonnances sur les prix de 1945 pour assurer la liberté de commerce favorisera par la suite la diffusion des principes défendus par le jeune Breton. Nous tenterons de comprendre comment est né le projet, comment E. Leclerc en est venu à l'expérimenter personnellement et pourquoi l'expérience a été immédiatement un succès. Enfin, nous nous efforcerons de préciser dans quelle mesure, ce qui n'était au départ qu'une expérience, locale de surcroît, a pu conduire les pouvoirs publics à intervenir pour assurer une concurrence libre.

Aujourd'hui, l'idée originale d'E. Leclerc, reprise plus tard par les fondateurs d'Auchan ou de Carrefour, est bien connue : réduire les intermédiaires et vendre au détail au prix de gros. Cependant, on connaît peu la finalité sociale et économique qu'il assignait à son projet initial et dans lequel l'ouverture de magasins n'était qu'un point de départ, ainsi que sa très grande méfiance à l'égard du modèle coopératif en dépit d'objectifs sociaux partagés. De même, on a oublié aujourd'hui, alors que les hypermarchés sont la structure commerciale dominante au sein du Mouvement, l'attachement profond originel du fondateur à l'exploitation de taille familiale. Or, ces convictions expliquent en partie bien des choix ultérieurs et ont contribué à faconner l'architecture originale actuelle du Mouvement. Il s'agira donc, d'un un premier temps, de revenir sur la formulation du projet et de préciser la finalité que lui assignait son fondateur. Pour cela, il faudra cerner au plus près les places respectives de la formation, des convictions religieuses, de l'expérience de la guerre et de la pénurie dans l'émergence du projet. Nous analyserons aussi les critiques formulées à l'égard des coopératives et autres modèles de distribution existant et préciserons la spécificité du modèle conçu par E. Leclerc.

Dans un second temps, nous décrirons et tenterons d'expliquer le succès de l'expérience conduite à Landerneau entre décembre 1949, où E. Leclerc ouvre son premier magasin et 1953 où il transfère son entreprise, le local initial étant devenu exigu. L'extension de la gamme de produits, et les réactions locales - tant des clients que des autres détaillants, des grossistes et des fournisseurs - seront examinées au plus près.

Enfin, nous essaierons de mesurer la résonnance qu'a pu avoir l'expérience de Landerneau au niveau du ministère des Finances, au nom d'un combat similaire contre l'inflation et ses conséquences, au premier rang desquelles la parution du décret d'août 1953.

Cette intervention permettra de mieux connaître les conditions de la fondation de ce qui est aujourd'hui le premier groupe de la grande distribution en

France. Elle devrait notamment permettre de nuancer le poids accordé par la littérature actuelle à l'influence américaine dans la modernisation de la distribution française.

Sources:

- Archives privées du Mouvement E. Leclerc (Ivry-sur-Seine et Landerneau);
- Archives locales de Landerneau : dossiers de presse notamment ;
- Archives départementales du Finistère (Quimper) : en particulier les rapports au préfet et sa correspondance, les archives des fédérations professionnelles ;
- Archives du cabinet du ministre des Finances (CAEF, Savigny-le-Temple): en particulier sur la préparation de décret du 9 août 1953.